

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 09 mars 2023  
L'an deux mille vingt-trois  
Et le neuf mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 02/03/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT

Absents excusés : Laurent BERNAT, Bernard LAFFOND, Jean-François ROUSSET, Marie-Lou WALIGORSKI

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

N° 03-2023

**Objet : Section de Briols – Précision concernant les conditions d'attribution et attributaires retenus dans le cadre de l'article L.2411-10 du CGCT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2411-2 du CGCT ;

Vu les articles L.2412-1 et L.2412-2 du CGCT ;

Vu l'article L.2411-10 du CGCT ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les conditions d'attribution et les attributaires dans le respect des priorités définies par la loi ;

Monsieur le Maire rappelle que la mise en valeur des biens de section à vocation agricole et pastorale est encadrée par l'article L.2411-10 du CGCT qui prévoit que ces biens doivent être attribués aux exploitants agricoles dans le cadre de priorités d'attribution à respecter.

Monsieur COVINHES Fabien, partie prenante, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

**Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- Au titre de l'article L.2411-10 du CGCT 1°,  
→ l'attributaire est Guillaume SEBE (GAEC des Vignots) : surface : 27ha 14a 79ca pour un tarif de location de 300.48 €
- Au titre de l'article L.2411-10 du CGCT 2°,  
→ les attributaires sont : GALONNIER Lilian (GAEC Galonnier et Fils), surface de 16ha 07a 00ca pour un prix de location de 91.77 euros ; COVINHES Fabien (Earl du Mas d'Azaïs) : surface de 13ha 06a 46ca pour un prix de location de 96.20 euros ; JEAN Jérémie : surface de 50a 00ca pour un prix de location de 6.71 euros ; BOULENC Pascal (GAEC du Mas de Jean) : surface de 1ha 50a 00ca pour un prix de location de 22.26 euros
- Au titre de l'article L.2411-10 du CGCT 3°,  
→ les attributaires sont : ARTIS Mickael : surface de 1ha 70a 00ca pour un prix de location de 15.70 euros ; Mme MONTADE Pascale : surface de 1ha 32a 60ca pour un prix de location de 21.19 euros ; MONTADE Adrien (GAEC

Causses et Rougiers) : surface de 17ha 48a 55ca pour un prix de location de 166.32 euros

Accusé de réception en préfecture  
012-211201546-20230309-20230309\_03-DE  
Reçu le 14/03/2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
Au représentant de l'Etat le 14/03/2023  
Et de la publication le 14/03/2023  
Le Maire, Patrick RIVEMALE

